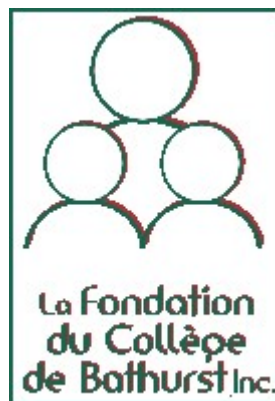


MÉMOIRE

Présenté à :
**La Commission sur l'éducation postsecondaire
au Nouveau-Brunswick**

Préparé par :
La Fondation du Collège de Bathurst Inc.



Le 24 mars 2007

LA FONDATION DU COLLÈGE DE BATHURST

A l'automne 2003, des gens de la région Chaleur, soucieux de préserver l'héritage éducatif francophone (ex-Université du Sacré-Cœur et ex-Collège de Bathurst reçu des Pères Eudistes) et d'assurer l'avant-gardisme de l'offre éducative postsecondaire dans la région, ont décidé de mettre sur pied une fondation qui appuierait le développement du Collège du Nouveau-Brunswick – Campus de Bathurst au sein de sa communauté.

En plus de vouloir reconnaître la grande contribution des établissements d'éducation postsecondaire (Université du Sacré-Cœur, Collège de Bathurst, École des métiers de Bathurst) dans la région Chaleur depuis près d'un siècle, la Fondation veut contribuer à préserver et à développer davantage ce positionnement stratégique avantageux que s'est donné la région dans ce domaine.

L'un des mandats auxquels la Fondation accorde une grande importance réside dans l'appui qu'elle apporte au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick – Campus de Bathurst (CCNB – Campus de Bathurst). Cet appui trouve sa justification dans le rôle majeur que cet établissement joue au sein de notre communauté. En plus de la valeur que nous accordons à sa mission éducative, le Campus représente aussi pour la population francophone de notre région, une référence historique ainsi qu'un lieu de ralliement pour l'ensemble de la communauté.

CONSTATS

Nous tenons tout d'abord à préciser que, de par la nature même de notre organisation et des membres qui la composent, nous ne voulons pas nous présenter comme des experts dans le domaine de l'éducation, en particulier celui de l'éducation postsecondaire. Toutefois, il appert que la connaissance du milieu, de la province, des enjeux qui sont en cause et de l'importance que nous accordons à l'éducation nous permettent de nous présenter devant cette commission en toute légitimité.

Nous avons la conviction que les travaux de votre Commission peuvent contribuer à améliorer la qualité de la formation postsecondaire au Nouveau-Brunswick. Tout en étant conscients que le mandat de votre commission couvre l'ensemble de la formation postsecondaire au Nouveau-Brunswick, vous constaterez que nous avons surtout orienté nos commentaires et recommandations vers ce qui nous apparaît comme étant le mandat des collèges communautaires.

Afin de faciliter non seulement la réaction, mais nous l'espérons la compréhension du présent mémoire, nous avons choisi de vous présenter en premier lieu un certain nombre de principes directeurs qui ont guidé notre réflexion lors de la préparation de ce document.

Nous reconnaissons aussi que certaines recommandations commandent une étude plus approfondie. Nous n'avons pas les ressources pour une telle recherche. Nous croyons que si le contenu vous apparaît pertinent, il demeure de la responsabilité et du ressort de votre commission d'explorer de tels concepts qui pourraient permettre la mise en place d'un système d'éducation postsecondaire amélioré pour la population néo-brunswickoise.

PRINCIPES DIRECTEURS

Dans notre réflexion, nous avons d'abord établi les principes directeurs qui sont pour nous fondamentaux dans l'élaboration d'un plan et d'une stratégie renouvelée concernant la livraison de la formation postsecondaire au Nouveau-Brunswick.

Ces principes directeurs sont :

1. Que soit accordée une plus grande valeur et que soit donnée une plus grande reconnaissance à l'éducation postsecondaire, en particulier en ce qui concerne la formation du type actuellement offert par les Collèges communautaires du Nouveau-Brunswick.
2. Que l'on reconnaisse et que l'on mette de l'avant une des forces de la formule du CCNB qui réside en cette capacité d'offrir des programmes sur mesure et adaptés aux besoins de son milieu.
3. Que l'on reconnaisse l'importance et la nécessité de mettre en valeur la formation offerte par les collèges communautaires.
4. Que l'on reconnaisse et maintienne les conditions qui protègent cette formule qui permet au CCNB d'offrir une formation adaptée à son milieu, en particulier dans la formation technique et technologique.
5. Que l'on reconnaisse et protège les capacités de recherche appliquée, d'innovation et de transfert technologique des collèges communautaires.
6. Que l'on reconnaisse l'importance et la nécessité d'avoir, au Nouveau-Brunswick, une structure de collèges communautaires qui respecte la dualité linguistique de la province en mettant en place une structure de gouvernance, d'administration et de livraison de services basés sur celle-ci.

ACCESSIBILITÉ

À notre avis, une des questions fondamentales dans le présent débat sur l'éducation postsecondaire reste celle de l'accessibilité. C'est une question de choix de société. Le sujet a été maintes fois repris et longuement documenté. Nous ne reviendrons pas sur l'histoire. Qu'il suffise de mentionner que nous adhérons à ce principe de l'accessibilité, principe qui, du moins en théorie, fait l'unanimité.

Une des barrières à l'**accessibilité** demeure la question du financement. À notre avis, que 30 % des étudiants qui s'inscrivent dans des programmes de formation collégiale proviennent directement des écoles secondaires est une situation déplorable, c'est aussi une des conséquences des coûts associés à la formation comme telle. Le Nouveau-Brunswick est d'abord et avant tout une province rurale, ce qui implique que la proximité d'un centre de formation avec sa clientèle est plutôt un fait d'exception qu'une réalité courante. Il s'ensuit que la grande majorité des jeunes finissants du secondaire qui aspirent à des études postsecondaires doivent aviser et tenir compte des dépenses qui sont plus élevées que s'ils pouvaient accéder à ces études dans leur milieu immédiat.

Étant donné que la province du Nouveau-Brunswick représente en pratique un bassin de population relativement réduit, il nous apparaît important de tenir compte de cette réalité lorsque que nous parlons d'accessibilité. En ce sens, il est illusoire de vouloir prétendre offrir dans chacune des communautés l'ensemble des programmes actuellement offerts par le CCNB. La stratégie et la notion de spécialisation représentent une façon raisonnable de tenir compte de cette réalité. Des cours de formation générale, par exemple, devraient être disponibles sur l'ensemble du territoire et pratiquement offerts par chacun des établissements. Toutefois, dans des domaines de spécialité exemple métaux, informatique, mines, etc., il est plus réaliste de désigner des centres d'excellence où on veut attirer et maintenir des personnes hautement qualifiées et procéder à une concentration des ressources tant humaines que physiques. Ces centres, en plus de livrer de la formation spécialisée et adaptée, seraient en mesure de faire de la recherche appliquée dans des domaines qui sont particuliers aux secteurs économiques de la province, tels que les mines, les énergies vertes et l'environnement, pour n'en mentionner que quelques-uns. De plus, il est évident qu'une base de financement permanente permettrait à ces centres d'assurer une meilleure promotion de leurs possibilités et de se rendre mobiles, de sorte à offrir leur expertise à l'échelle de la province. À notre avis, il n'est pas réaliste d'offrir une spécialité dans tous les campus. Dans la réalité, il s'avère que pour offrir des cours spécialisés ou mettre sur pied des centres d'excellence, il y a lieu de s'assurer d'avoir cette masse critique et cela tant au point de vue des ressources humaines (enseignement, administration, etc.) qu'au niveau des infrastructures physiques et de répondre aux besoins émergents des industries et de la province dans sa poursuite d'atteindre l'autosuffisance du Nouveau-Brunswick.

RECOMMANDATIONS

Dans cette perspective et tenant compte de la réalité néo-brunswickoise nous recommandons ce qui suit :

1. Aide financière aux étudiants

- Attendu que les coûts associés aux études postsecondaires sont relativement élevés;
- Attendu que le nombre d'étudiants qui poursuivent des études post-secondaires est peu élevé;
- Attendu que la question financière demeure un frein important aux étudiants voulant poursuivre des études postsecondaires, nous recommandons :

Que la formule actuelle des prêts étudiants soit fondamentalement révisée afin de tenir compte, entre autres, des éléments suivants :

- ✓ ***la capacité de payer des étudiants et étudiantes lorsqu'ils/elles seront sur le marché du travail ceci en tenant compte de leur revenu;***
- ✓ ***des taux d'intérêt afin de voir à ce que ceux-ci soient ajustés en fonction de la capacité de payer des personnes visées;***
- ✓ ***de la condition familiale, c'est-à-dire le revenu familial total, famille monoparentale, etc.;***
- ✓ ***la politique actuelle du crédit d'impôt ne représente pas un incitatif positif aux investissements pour des études postsecondaires.***

2. Centre d'excellence

- Attendu que les ressources sont limitées et qu'il n'est pas réaliste de penser offrir partout des domaines de spécialité qui commandent des ressources spécialisées autant sur le plan humain que sur le plan des ressources physiques;
- Attendu que le CCNB - Campus de Bathurst fait déjà sa marque comme un lieu de formation de qualité dans des domaines de spécialité;
- Attendu que nous retrouvons au Campus de Bathurst les ressources qui permettent de regrouper de façon rationnelle et de livrer de façon efficace de la formation dans des domaines spécialisés nous recommandons :

Que le Campus de Bathurst soit désigné comme le siège social du CCNB opérant un centre d'excellence provincial dans les domaines suivants :

- ✓ ***formation dans le secteur des mines;***
- ✓ ***formation, recherche appliquée et innovation dans le secteur de l'informatique;***
- ✓ ***formation et accréditation des nouveaux arrivants;***
- ✓ ***formation, recherche appliquée et innovation dans le secteur des métaux;***

- ✓ **formation dans le domaine des affaires incluant le commerce international, comptabilité et gestion des petites et moyennes entreprises;**
- ✓ **formation dans le domaine de l'environnement avec un accent particulier dans le domaine des énergies vertes/renouvelables;**
- ✓ **formation dans le domaine de la mécanique motorisée;**
- ✓ **formation dans le domaine des télécommunications (électronique, biomédical, instrumentation et électricité);**
- ✓ **formation dans le domaine des métiers en pénurie.**

Mentionnons ici que, depuis plusieurs années déjà, le Campus de Bathurst affirme sa détermination à contribuer au développement du savoir ainsi qu'aux initiatives d'innovation par le biais de son *Centre d'excellence en informatique* et de son *Centre d'innovation et de transfert technologique sur les métaux*. De plus, la direction du Campus et son personnel investissent également d'autres efforts visant à maximiser le potentiel de l'institution dans d'autres domaines, notamment l'apprentissage des langues secondes, l'intégration des nouveaux arrivants et la formation aux compétences essentielles.

3. Centre régional de formation

- Attendu que la ville de Bathurst est reconnue comme un centre de formation depuis plus de 90 ans;
- Attendu que la grande région de Bathurst est le centre naturel du nord-est de la province;
- Attendu que la région du Nord de la province représente un bassin de population qui peut justifier un établissement majeur de formation nous recommandons :

Que le CCNB - Campus de Bathurst soit désigné comme un centre régional de formation pour le Nord de la province du Nouveau-Brunswick.

4. Valorisation de la formation collégiale

- Attendu que la formation collégiale est peu connue;
- Attendu que la formation collégiale est souvent comparée négativement par rapport aux autres formations postsecondaires;
- Attendu que la formation collégiale est souvent dévalorisée;
- Attendu que les recherches nous indiquent qu'il va avoir une pénurie de main-d'œuvre dans les domaines qui sont normalement comblés par des cours de niveau collégial, nous recommandons :

Que soit développé et déployé un programme d'information, de communication et de publicité ayant comme objectif la valorisation de la formation collégiale.

5. Contenu de la formation collégiale

- Attendu que pour fonctionner adéquatement en société cela exige des habiletés de plus en plus complexes;
- Attendu que les collèges communautaires forment des hommes et des femmes qui doivent être non seulement les travailleurs les mieux qualifiés, mais aussi des citoyens et citoyennes ouverts sur le monde;
- Attendu que le marché du travail est de plus en plus exigeant en ce qui concerne les habiletés de communication et de relations personnelles nous recommandons :

Que les programmes offerts par les Collèges communautaires facilitent l'intégration et l'enrichissement des compétences qui :

- a) favorisent, chez chaque étudiant, l'atteinte du plein potentiel personnel, social et professionnel et qui,***
- b) permettent à chacun d'entre eux d'adhérer à un processus d'apprentissage tout au long de la vie, en incluant des sujets tels que la communication verbale et écrite, les habiletés sociales et le travail de groupe à l'intérieur des matières qui doivent obligatoirement être réussies pour l'obtention d'un diplôme.***

5. Partenariat entre les universités et les collèges

- Attendu que le cloisonnement entre les universités et les collèges n'est pas au bénéfice des étudiants;
- Attendu qu'il pourrait avoir avantage à un partage des expertises et des ressources, selon les mandats respectifs;
- Attendu que la formule des pré-requis est un concept valable et largement reconnu;
- Attendu que les universités et les collèges visent une clientèle commune et que ce bassin de population est restreint nous recommandons :

Que soit formalisée une passerelle entre les collèges communautaires et les universités afin de faciliter le partenariat qui rendrait plus fluide le passage des étudiants d'un établissement à l'autre tout en encourageant une utilisation plus efficace des ressources.

6. Alphabétisation

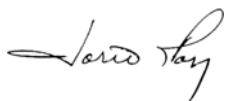
- Attendu que la province possède un taux d'analphabétisme très élevé;
- Attendu que les services actuellement offerts à ce type d'étudiants relèvent en bonne partie du bénévolat ou des structures sous financées;
- Attendu que les services de formation en alphabétisation devraient s'appuyer sur l'expertise et sur les infrastructures déjà en place, nous recommandons :

Que les programmes d'alphabétisation soient intégrés dans l'éventail des services offerts par les collèges communautaires.

7. Gouvernance

- Attendu que la gestion d'un établissement de formation collégiale demande à la fois flexibilité, souplesse et rigueur;
- Attendu que les collèges communautaires soient directement redevables à l'appareil gouvernemental impose des contraintes qui sont légitimes, mais non appropriées;
- Attendu que les nombreux changements de structures au cours des dernières années ont contribué à créer confusion au sein du public et une manque d'identification au niveau des intervenants en ce qui concerne les collèges communautaires;
- Attendu qu'il existe des expériences concluantes et positives ailleurs au pays favorisant une plus grande autonomie des établissements offrant la formation collégiale, nous recommandons :

Que les établissements des Collèges communautaires deviennent des organismes indépendants, autonomes et gérés par un conseil d'administration élu et représentatif de la population desservie.



Lorio Roy
Président
Fondation du Collège de Bathurst Inc.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LA FONDATION DU COLLÈGE DE BATHURST INC.

Jeanne Comeau	Pierre-Paul Bernard
Dr. Edouard Eddie	André Robichaud
Père Gabriel Friolet	Lorio Roy
Jacques Roy	Wilmond Turbide
Winnie Losier	Euclide Chiasson

COORDONNATRICE

Linda Lagacé